

COVID-19 – Haut-Rhin
Comité Départemental de Dépistages
Jeudi 14 mai 2020 de 15 heures à 16 heures 30
Visioconférence zoom

Notes – Dr Marcel RUETSCH

RAPPEL

La Direction Territoriale 68 de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la Préfecture du Haut-Rhin souhaitent mettre en place **une doctrine départementale relative à la mise en œuvre de tests biologiques RT-PCR**.

Dans le département du Haut-Rhin, particulièrement touché par le COVID-19, **un Comité de pilotage Départemental dédié** a été mis en place.

Il est composé de Représentants :

- De l'ARS,
- De la Préfecture,
- Du Conseil départemental du Haut-Rhin,
- Du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins du Haut-Rhin,
- Des établissements sanitaires sièges des GHT 11 et 12,
- Des établissements médico-sociaux,
- Des biologistes,
- Et des médecins libéraux.

L'URPS ML Grand Est participe donc aux **visioconférences du Comité de pilotage Départemental de Dépistages 68**.

Ledit COPIL a **pour missions de valider les modalités de mise en œuvre de la doctrine départementale de dépistages, pour l'ensemble de ses cibles** : ville, établissements médico-sociaux, établissements pénitentiaires, structures d'hébergement d'urgence, opérateurs d'importance vitale...

Un plan d'action départemental sera rédigé par l'ARS pour préciser les modalités organisationnelles retenues ainsi que la priorisation. Un suivi départemental devra être mis en place qui précisera par établissement le nombre de prélèvements et d'analyses effectuées (*en précisant personnels et/ou résidents*), les résultats globaux et les suites données.

COMPTE-RENDU ET COMMENTAIRES

PARMI LES PERSONNES PRESENTES :

Dr Lionnel BARRAND, Représentant de l'URPS des Biologistes et Laboratoire Barrand
M. Christian FISCHER, Directeur Territorial – Conseil Départemental du Haut-Rhin
M. Hervé FRARE, Trésorier - URPS des Infirmiers Grand Est
Dr Alain GRAVET, Praticien Hospitalier – Pôle Biologie - GHRMSA
Dr Martine LEONARD, Médecin inspecteur du travail Région Grand Est – DIRECCTE
M. Pierre LESPINASSE, Directeur Territorial - ARS GE /Délégation du Haut-Rhin
Mme Danièle LOUYOT, Membre du Conseil Interdépartemental de l'Ordre des Infirmiers 67 – 68
Mme Katia MOOS, Responsable Animation territoriale et Prévention - ARS GE / Délégation du Haut-Rhin
M. Nicolas SCHANDLONG, Chef de Pôle – Direction des Ressources Humaines - Hôpitaux
Dr Fabrice THOMAS, Médecin biologiste - Laboratoire Biogroupe
Un Représentant du Conseil Départemental du Haut-Rhin
Des Représentants du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Haut-Rhin
Ainsi que moi-même, **Dr Marcel RUETSCH**, pour l'URPS ML Grand Est

NOTRE OBJECTIF :

Notre objectif, dans ce comité départemental des dépistages, c'est **le concret**.

NOTES DE SEANCE :

I. Billet d'humeur et remarque préalable :

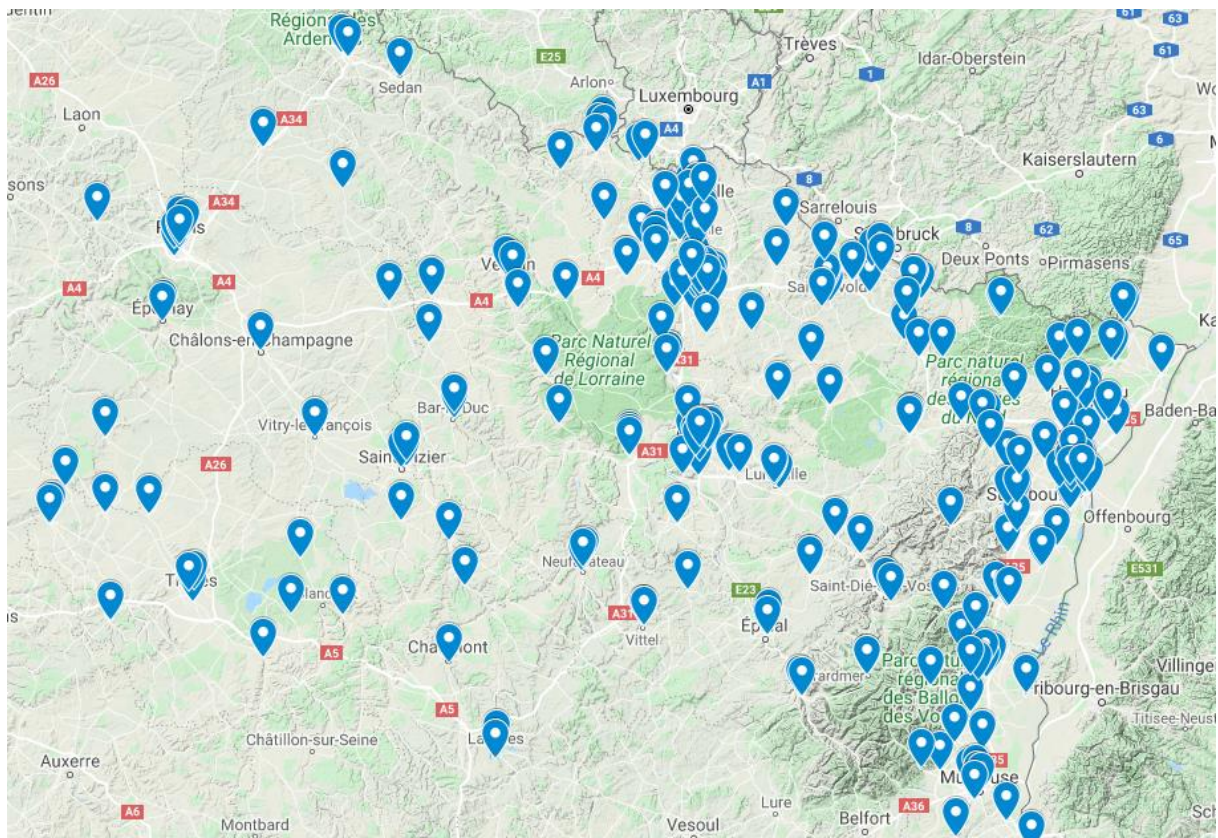
Il devient compliqué de gérer l'agenda des réunions COVID+, entre les annulations et les nombreux changements d'horaire des multiples « *organiseurs* ».

II. Ressources humaines : Cartographie des sites de prélèvements réalisés par le niveau régional :

Dans le département du Haut-Rhin, nous disposons de suffisamment de laboratoires médicaux et d'infirmiers libéraux. De fait, nous n'avons pas besoin d'équipes mobiles de prélèvements, sur rendez-vous. *(Je rappelle à ce sujet notre message récent sur le sujet, adressé via interface Reso).*

Voici le lien permettant d'accéder à la carte régionale affichant pour tout le Grand Est les sites de prélèvements *(environ 30 sites dans le Haut-Rhin)* qui a été mise en ligne sur le site Internet de l'ARS Grand Est :

https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1T_c30Ea3MALqbBcPcNKBAoXVIZ2Ja8I8&ll=48.68395776191281%2C5.7956979999999902&z=8



Cette carte est établie sur la base des données renseignées sur la plateforme DREES (*hormis un retraitement effectué concernant certains sites liés au GHRMSA*), la correction d'éventuels écarts avec la réalité des sites de prélèvements doit donc être rectifiée en priorité sur la plateforme DREES et sera répercutée lors de la mise à jour de la carte. Nous sommes donc sollicités pour effectuer des corrections, si nécessaire.

Quelques précisions :

Lorsqu'une personne malade est prélevée, les cas contacts sont listés mais ne sont pas prélevés (*sauf, bien sûr, s'ils ont des symptômes*).

La plateforme SIDEP devrait être réactive à compter de ce jour (*14 mai 2020*).

III. Les EPI :

Dans les laboratoires privés, on constate des tensions sur les FFP2 et les surblouses.

En effet, les laboratoires médicaux n'ont rien reçu pour l'instant de leurs fournisseurs habituels. Ceux-ci leur livrent ce dont ils besoin pour réaliser les tests, sauf les surblouses et les produits de nettoyage.

Faudra-t-il « réquisitionner » des biologistes moléculaires, non pour faire des prélèvements, mais pour « technifier » les tests. Seul le GHRMSA (*Groupe Hospitalier Régional de Mulhouse Sud Alsace*) bloque sur la question des techniciens de laboratoire.

Nous sommes informés que des dotations, dites de secours, seront acheminées prochainement auprès des laboratoires privés.

IV. Les renforts des ressources humaines :

Une communication a été faite auprès des infirmières libérales pour se former dans les laboratoires et être en renfort.

Le Conseil de l'Ordre des Médecins du Haut-Rhin centralise la liste des professionnels volontaires. Concernant, s'il y a lieu, le besoin de renfort au niveau des établissements publics (*GHRMSA et Hôpitaux Civils de Colmar*), une communication spécifique pourra être faite par l'ARS à ce sujet auprès des professionnels.

Les sages-femmes pourraient aussi prélever (*mais la CNAM n'a pas encore décidé si elles pourront prescrire des tests*).

Une étude est actuellement en cours sur la faisabilité de faire appel à des sages-femmes pour faire des prélèvements à domicile.

V. Permanence de laboratoires le WE :

Une organisation est en cours d'élaboration avec des points de permanence pour couvrir le département : l'objectif est de s'adosser sur les organisations existantes de la médecine de garde (*points fixes de garde*).

Le CRRA C15 / 68 a également sa place pour gérer les listes de médecins de garde des secteurs.

Le Centre 15 ne gère pas les résultats du week-end. Il ne donne que les coordonnées des médecins de garde.

Il n'y a toutefois pas de problème de délai de rendu de résultat et il n'y a pas non plus de fils d'attente devant les laboratoires médicaux (*les rendez-vous étant respectés*).

Nous essayons d'organiser une permanence de laboratoires médicaux les week-ends, avec au moins un laboratoire ouvert, dans le nord du département et un autre, dans le sud.

VI. Problématiques particulières de gestion des flux de demandes d'accessibilité aux « drives » :

Les laboratoires représentés indiquent que pour l'heure les flux de demandes sont maîtrisés et les analyses sont réalisées dans les délais.

Ils constatent cependant beaucoup de demandes pour le dépistage de patients asymptomatiques, qui se présentent avec des prescriptions médicales (*hors des circuits de contact-tracing*).

La part de positifs dépistés reste heureusement faible.

Il faut dire qu'il est compliqué pour un médecin libéral de refuser toute prescription de PCR à des patients « *asymptomatiques* ». Depuis le déconfinement, les patients « *veulent* » des tests.

VII. Dépistages en EHPAD :

Les EHPAD rencontrent des difficultés d'accès aux tests avec leur laboratoire de proximité.
Le laboratoire départemental (*partenariat avec la Clinique du Diaconat*) peut venir en renfort pour effectuer des dépistages.
Ce renfort permettra aussi de soulager ponctuellement la charge de travail des laboratoires.
Les interlocuteurs à solliciter sont, le cas échéant, le Conseil Départemental et l'ARS.

La doctrine, rappelons-le, est :

De tester en priorité les symptomatiques et leurs contacts (*soit 4 500 tests par jour*).

Le résultat doit être connu dans les 24 heures.

VIII. Les statistiques :

La plateforme SIDEPA (Système d'Information pour la Déclaration des Essais de Produits est opérationnelle) ¹.

Des difficultés sont d'ores et déjà repérées :

- Des patients non COVID, admis en hospitalisation pour des pathologies intercurrentes, sans symptômes évocateurs et qui développent des symptômes après 3 à 4 jours de séjour et sont alors testés positifs.
- Une publication récente montre que 90 % des PCR+ sont justes. La qualité des prélèvements monte, mais le nombre actuel de cas positif reste limité (*entre 2 et 5 % des tests sont +*) ; cela est dû à l'augmentation de la demande des test PCR.
- Il est difficile de fournir les chiffres du jour à 17 heures ; la journée des laboratoires n'étant pas terminée à 17 heures !

IX. La place de la médecine du travail au sein de ce dispositif :

En cas de cluster, le médecin du travail doit organiser les prélèvements sur site. Les médecins du travail n'ont pas reçu l'agrément pour prélever (*l'arrêté est « gelé »*).

En revanche, il peut poser un arrêt de travail. Les employeurs n'ont pas à demander un test négatif avant la reprise du travail, avant de voir le médecin du travail.

Je demande, à ce sujet, un courrier de mise au point.

¹ Santé publique France assure la mise en œuvre d'un système national de veille et d'alerte et de surveillance sanitaire (*Art. L1413-1*) et fournit quotidiennement au ministère chargé de la Santé l'ensemble des indicateurs permettant de suivre l'épidémie de COVID-19 grâce à de très nombreux partenaires qui assurent la collecte et la remontée d'informations et la robustesse du système d'information.

Une communication spécifique vis-à-vis des entreprises doit être envisagée (*lien avec la médecine du travail par le biais du Dr Martine LEONARD, Médecin inspecteur du travail Région Grand Est – DIRECCTE*) pour rappeler que les dépistages massifs avant le retour au travail ne doivent pas être la norme.

X. Agenda :

Les Membres sont d'accord pour se réunir à nouveau la semaine prochaine.

Il est décidé que le groupe se réunira de nouveau, **vendredi 22 mai 2020 à 11 heures 30.**

Je demande toutefois aux cadres de l'ARS Grand Est (*principalement Madame Katia MOOS et Madame Claire BLOCH*), qui organisent ces réunions de bien vouloir, à l'avenir, se concerter préalablement en interne et avec la Préfecture, avant de fixer des dates de réunion.